M. MacEachen: Je suis heureux de dire que le Nouveau parti démocratique a accepté cette proposition. Aujourd'hui, le chef de l'opposition la rejette.

Des voix: C'est une honte.

- M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, la dernière fois que le compte rendu de la Chambre des communes mentionne la position du Nouveau parti démocratique à ce sujet, c'est pour dire que ce parti étudierait le bill rapidement. Nous avons l'intention de l'étudier rapidement. Quand le gouvernement va-t-il le présenter?
- M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, les députés d'en face réagissent aux manchettes. Ils posent des questions concernant les travaux de la Chambre un mercredi, parce qu'en première page des journaux on parle d'un boycott international. C'est demain normalement que nous abordons la question des travaux de la Chambre.

Des voix: Oh. oh!

- M. MacEachen: Demain, je vous parlerai des travaux de la Chambre, mais je suis déçu que le chef de l'opposition ne soit pas disposé à adopter ce bill avec la même rapidité et le même sens des responsabilités que le Nouveau parti démocratique.
- M. Baker (Grenville-Carleton): John Roberts semble plutôt préoccupé par cette réponse.

LES PÉNITENCIERS

ON S'ÉLÈVE CONTRE LA RÉDUCTION DU MONTANT ALLOUÉ AU PROGRAMME VISANT À PERMETTRE AUX DÉTENUS DE RECEVOIR LA VISITE DE LEUR ÉPOUSE OU DE LEUR MÈRE

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Elle a trait aux visites aux détenus des diverses prisons du Canada par leur femme ou leur mère qu'organise la John Howard Society. Le programme coûte au gouvernement fédéral quelque \$27,000 par an.

Étant donné que le gouvernement dépense quelque 250 millions de dollars à la construction de prisons, le ministre peut-il expliquer pourquoi il réduit le très modeste montant d'argent alloué à ce programme qui permet aux détenus de recevoir la visite de leur femme ou de leur mère? Est-ce là un élément de la politique permanente qu'a adoptée le gouvernement de réduire tous les services aux femmes?

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je considérerai comme une instance les renseignements que le député nous a donnés et l'observation qu'il nous a faite, et j'examinerai la question dans l'esprit dans lequel elle a été soulevée. Je serai heureux d'annoncer dans un très proche avenir au député les mesures que je me propose de prendre en rapport direct avec ses instances.

• (1440)

M. Leggatt: Je m'avoue quelque peu surpris du fait que le ministre n'était pas au courant de la situation car les journaux

Questions orales

en ont parlé; je sais, toutefois, que ce service pourrait être rétabli et je suis sûr que l'initiative ferait des heureux.

Voici ma deuxième question: une partie des recommandations du sous-comité des services correctionnels portait sur l'extension des droits des détenus de recevoir des visiteurs. La Chambre a accepté à l'unanimité la recommandation du comité permanent de la justice et des questions juridiques voulant qu'un nouveau mandat porte sur diverses questions qui ont trait au système carcéral. Le ministre peut-il dire en ce moment à la Chambre quel sera ce mandat, et si nous en sommes saisis, des privilèges de déplacement restreints serontils accordés?

M. Blais: La question a été posée de façon générale, hier, au leader de la Chambre. Je suis en voie de revoir le mandat et, sans aucun doute, je ferai une déclaration au comité ou alors je déposerai à la Chambre l'ordre de renvoi.

LE MAINTIEN DES SERVICES D'AUMÔNERIE EN ATTENDANT LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général et porte sur le service d'aumônerie dans les pénitenciers. J'ai cru comprendre qu'à la suite de la réunion, dans la journée d'hier, du comité inter-églises et du comité de direction des services correctionnels, on a manifesté l'intention d'entreprendre une nouvelle étude sur les services d'aumônerie dans les pénitenciers.

Le ministre peut-il nous assurer que durant la période où l'étude sera menée, les postes à plein temps ou à temps partiel d'aumôniers dans les pénitenciers ne subiront pas de coupures ou que des mises à pied ne seront pas effectuées?

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'ai eu le plaisir hier de m'entretenir avec le comité inter-églises. Nous lui avons promis de n'opérer aucune coupure en ce qui concerne le personnel à plein temps; mais pour ce qui est des postes à temps partiel, nous en avons désigné quelques-uns qu'on pourrait juger de trop. Toutefois, je ne tiens pas à dévoiler ma position en ce moment tant que je n'aurai pas vérifié plus amplement les faits, mais je rappellerai au député que nous ferons tout en notre pouvoir pour faire disparaître tout sentiment d'incertitude qui pourrait régner en ce moment chez le personnel des services d'aumônerie.

Je rappelle également, au sujet de la nouvelle étude dont a parlé le député, que son seul objet est de nous fournir de plus amples précisions au sujet du rôle des services d'aumônerie, compte tenu de certains changements de grande importance mis en œuvre à l'heure actuelle au sein des services correctionnels.

Mlle MacDonald: Le solliciteur général pourrait-il déposer un énoncé du mandat de cette commission, pour que nous sachions s'il concorde avec les recommandations du souscomité, et peut-être aussi nous donner une idée de la dépense représentée par cette nouvelle commission, pour que nous puissions savoir si elle va être supérieure aux réductions budgétaires envisagées pour le service de l'aumônerie?